

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À TROIS-RIVIÈRES LE MERCREDI LE 9 OCTOBRE 2019**

Sont présents : Mesdames Peggy Milette; Sylvie Côté; Marie-Pier Ébacher; Anne Pellerin;
Catherine Brouard et Sophie Fortin.
Messieurs Sylvain Bouchard, Éric Boivin

Sont absents : Madame Geneviève Bellerose

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Madame Fortin ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Questions du public;

Aucune

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 9-10-2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;

033 – CÉ
19 / 20 - 01



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Pier É. Goyette, et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 9-10-2019;

4- Nomination d'un(e) secrétaire;

033 – CÉ
19 / 20 - 02



Il est proposé par Sylvie Côté et résolu à l'unanimité de faire, chacun notre tour, le rôle de la secrétaire du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2019-2020.

5- Élection d'un(e) président (e) et son remplaçant:

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Peggy Milette et résolu à l'unanimité;

033 – CÉ
19 / 20 - 03



D'APPROUVER, la nomination de Sylvain Bouchard à titre de président du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2019-2020 ainsi que la nomination de Anne Pellerin à titre de remplaçant à la présidence du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2019-2020; de mandater la directrice de l'école, madame Fortin pour qu'elle informe la Commission scolaire du nom de la nouvelle personne qui occupera la présidence et de son remplaçant au Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2019-2020.

6- Adoption du procès-verbal du 27 mai 2019:

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2019, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
19 / 20 - 04



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Anne Pellerin, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2019;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2019 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant la correction suivante:

- Ajouter Sophie Fortin pour les personnes présentes

7- Choix des membres de la communauté:

Les membres du CÉ n'ont pas souhaité ajouter un membre de la communauté au conseil d'établissement de l'école

033 – CÉ
19 / 20 - 05



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Bouchard et résolu à l'unanimité d'approuver la décision des membres du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée de ne pas ajouter un membre de la communauté pour l'année scolaire 2019-2020

8- **Correspondance (courrier adressé au CÉ) :**

Aucune

9- **Rapport de la direction:**

Belle rentrée!

10- **Dénonciation d'intérêt des membres:**

Madame Fortin nous explique ce qu'est la dénonciation d'intérêt et nous présente le formulaire.

11- **Calendrier des séances régulières :**

CONSIDÉRANT que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que madame la directrice a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte, dans la mesure du possible, des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer;

CONSIDÉRANT que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Catherine Brouard et résolu à l'unanimité d'adopter pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2019-2020, tel que proposé par madame la directrice : 11 décembre 2019; 26 février 2020; 13 mai 2020 et le 10 juin 2020, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater madame la directrice pour qu'une copie bien présentée du calendrier de travail des séances ordinaires du conseil d'établissement 2019-2020 soit publiée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école, diffusé sur notre site internet et qu'une copie soit envoyée aux commissaires du secteur.

12- Règles de régie interne :

- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée doit établir ses règles de régie interne;
- CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, propose des modifications mineures aux règles de régie interne de l'an dernier;
- CONSIDÉRANT** la recommandation qui a été déposée par madame la directrice;

033 – CÉ
19 / 20 - 07



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Éric Boivin, il est résolu à l'unanimité :

- D'ÉTABLIR** les règles de régie interne 2019-2020 du conseil d'établissement de l'École de l'Envolée, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

13- Projet des activités éducatives 19-20 / parascolaire :

Madame Fortin nous présente les projets d'activités des enseignants ainsi que celui du parascolaire.

033 – CÉ
19 / 20 - 08



- EN CONSÉQUENCE** sur proposition de Marie-Pier É. Goyette, il est résolu à l'unanimité;
- D'APPROUVER** la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
- D'APPROUVER** la tenue d'activités parascolaires à l'école de l'Envolée. Les activités auront lieu de 15 h 50 à 16 h 50 du lundi au vendredi;
- D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Les frais pour les activités éducatives sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2019-2020. Les frais pour les activités parascolaires seront d'un maximum de 40\$.

14- Budget école et suivi du Fonds à destination spéciale (FDS);

Madame Fortin nous présente les soldes au 30 juin 2019 des fonds à destination spéciale.

15- Dépôt de document : membres 2019-2020;

Correction d'adresse pour Madame Anne Pellerin : 20 Marie-Dostaler
et changement de numéro de téléphone pour Monsieur Sylvain Bouchard : 819-383-0261

16- Levée de l'assemblée;

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
19 / 20 - 09



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité :

DE LEVER la présente assemblée ordinaire à 20 h.

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président(e)

Secrétaire

Sophie Fortin, directrice